TROUSSE DE PLAIDOYER ET GUIDE D'ACTION (DEMANDES ANTICIPÉES)

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.

MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

www.dyingwithdignity.ca

Cher soutien des droits des personnes de fin de vie,

Une demande anticipée est une demande d'aide médicale à mourir rédigée par une personne capable qui pourrait être exécutée plus tard, après que la personne a perdu la capacité de prendre des décisions médicales pour elle-même. Cela comprend les personnes qui ont reçu un diagnostic de troubles neurocognitifs ou d'autres affections qui peuvent affecter les capacités cognitives, comme la démence, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Huntington ou la maladie de Parkinson. Cela ne comprend pas les affections qui relèvent principalement de la psychiatrie, comme la dépression et les troubles de la personnalité. Sans la possibilité d'établir une demande anticipée, des personnes, partout au Canada, sont contraintes à un choix impossible : mourir plus tôt qu'elles ne le souhaitent tant qu'elles ont la capacité d'y consentir, et ainsi renoncer à du temps passé auprès de leurs proches, ou alors risquer de perdre ses capacités et d'être contraintes de vivre une situation qu'elles trouveraient intolérable.

Nous savons qu'apporter des changements à la loi sur l'AMM afin d'autoriser les demandes anticipées est la préoccupation principale de nos soutiens et de la population, partout au Canada : c'est pourquoi nous en faisons notre priorité. Nous savons également que même des particuliers au Canada peuvent influencer, avec succès, les changements apportés aux lois, aux règlements et aux politiques. Nombre des changements historiques apportés à la loi sur l'aide médicale à mourir (AMM) sont le résultat non seulement de contestations judiciaires, mais aussi d'innombrables heures de plaidoyer de la part des bénévoles dévoués et des soutiens de MDDC dans tout le pays qui ont rencontré leurs élus et ont écrit des lettres et des courriels à leurs parlementaires.

C'est pourquoi je vous demande d'agir **aujourd'hui** et de communiquer avec votre député ou de le rencontrer. Nous avons un nouveau gouvernement, de nouveaux ministres et de nombreux nouveaux députés.

La province du Québec a légalisé et mis en œuvre les demandes anticipées en octobre 2024, mais le reste du pays reste figé. Il est essentiel que les élus comprennent à la fois la loi actuelle sur l'AMM et le besoin urgent de régler le problème d'accès aux demandes anticipées pour que chacun au Canada dispose des mêmes choix de fin de vie qu'au Québec.

Cette trousse a été conçue afin de vous donner les messages et les ressources nécessaires pour communiquer efficacement à vos députés la position de MDDC sur les demandes anticipées.

Nous sommes incroyablement reconnaissants à la communauté de MDDC pour sa mobilisation, sa passion et son engagement, mais notre travail n'est pas terminé. Aidez-nous à permettre que tous les Canadiens aient la possibilité d'établir une demande anticipée d'AMM s'ils le souhaitent.

Nous vous remercions de faire entendre votre voix au nom des droits de la personne.

Helen

Helen Long
Directrice générale
Mourir dans la Dignité Canada

TABLE DES MATIÈRES

Mobiliser votre député(e)	**4**
Trouver votre député(e)	**4**
Solliciter une rencontre avec votre député(e)	**4**
Mieux connaître votre député(e)	**6**
Transmettre les messages clés de Mourir dans la Dignité Canada	**7**
Messages clés	**9**
La demande anticipée	**9**

MOBILISER VOTRE DÉPUTÉ(E)

Trouver votre député(e)

Si vous ne savez pas qui est votre député(e), vous trouverez facilement la réponse en cliquant sur www.noscommunes.ca/members/fr et en indiquant votre code postal résidentiel.

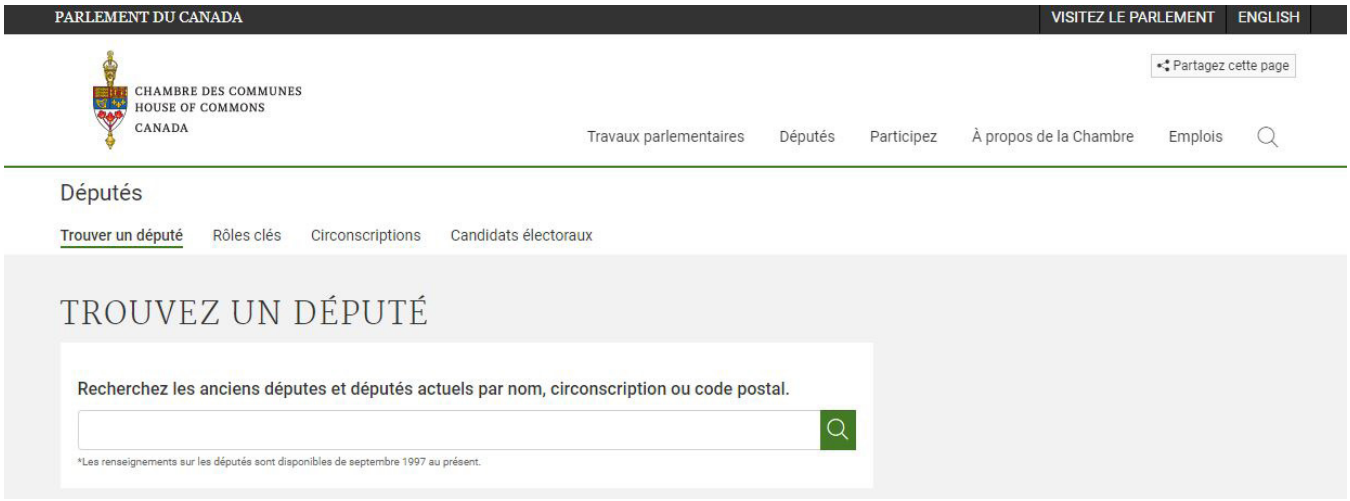

Solliciter une rencontre avec votre député(e)

En communiquant avec le bureau de votre député(e) pour demander une rencontre, souvenez-vous que son emploi du temps pourrait être chargé. Il est préférable de proposer une courte réunion de 15 ou 20 minutes, ou un appel téléphonique (ou par vidéo), que de se heurter à un refus pour lui avoir demandé une heure de son temps. De nombreuses réunions peuvent encore se tenir par téléphone ou en mode virtuel.

L'appel des électeurs a un réel impact. Tous les députés devraient se rendre disponibles pour des rencontres. N'hésitez donc pas à préciser que vous habitez dans la circonscription et veillez à ce que votre demande soit polie, amicale et non partisane.

Exemple de courriel de demande de réunion avec votre député(e)

Objet : Rencontre pour discuter des demandes anticipées d'aide médicale à mourir

Monsieur le Député/Madame la Députée,

Je suis membre de votre circonscription et je vous écris pour solliciter un bref entretien concernant une proposition de modification importante de la loi fédérale portant sur l'aide médicale à mourir.

Comme vous le savez probablement, la recommandation no 21 du rapport final (février 2023) du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, intitulé *L'aide médicale à mourir au Canada : les choix pour les Canadiens*, préconise l'adoption des demandes anticipées. En octobre 2024, la province du Québec a été la première à s'écarter de la loi fédérale en autorisant les demandes anticipées. Le projet de loi fédéral C 390 émanant d'un député, déposé en mai 2024, aurait modifié le Code criminel afin de permettre aux cliniciens de fournir de l'aide médicale à mourir dans un cadre législatif provincial autorisant les demandes anticipées. Malheureusement, ce projet de loi est mort au feuilleton. Entretemps, le gouvernement a lancé une série de consultations qui s'est terminée en février 2025. Santé Canada s'apprête à publier un rapport qui résume les principales conclusions des consultations.

Au cours de cet entretien de 15 à 20 minutes, je souhaiterais comprendre votre position sur les demandes anticipées et vous présenter quelques renseignements de base qui, je crois, vous seront utiles pour expliquer la nécessité de ce changement. Si vous ne pouvez pas me rencontrer en personne, nous pourrions peut-être en discuter de manière virtuelle.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

[Votre nom]
[Votre code postal]
[Vos coordonnées]

Mieux connaître votre député(e)

Une fois la réunion avec votre député(e) confirmée, il est important de mieux connaître ses antécédents.

Nous encourageons les bénévoles et sympathisants de MDDC à se rendre sur www.noscommunes.ca/members/fr et à consulter les onglets concernant les fonctions, les travaux et les coordonnées de leur député(e) afin de connaître son expérience au Parlement, sa participation à un comité (le cas échéant) et ses coordonnées.

Pour les députés qui n'ont pas d'expérience parlementaire, une simple recherche de leur nom dans Google devrait fournir des renseignements sur leurs antécédents personnels et professionnels, et sans doute une biographie.

Transmettre les messages clés de Mourir dans la Dignité Canada

Maintenant que vous connaissez un peu mieux votre député(e), vous devriez profiter de la réunion pour l'informer de votre position sur la demande anticipée. Les bénévoles et les sympathisants peuvent utiliser les messages clés élaborés par MDDC, qui sont inclus dans la trousse, pour transmettre les principales « demandes » au cours des rencontres avec les députés.

Nous encourageons aussi les bénévoles et les sympathisants – s'ils se sentent à l'aise de le faire - à partager des témoignages personnels et des expériences vécues relativement à la demande anticipée d'aide médicale à mourir.

La rencontre

Présentez-vous et expliquez pourquoi les droits de fin de vie vous tiennent à cœur, y compris l'importance d'assurer un accès pour tous au Canada à des options de fin de vie empreintes de compassion et d'empathie.

- N'hésitez pas à mentionner MDDC et votre engagement.
- Concentrez-vous sur les points des messages clés et expliquez pourquoi ils sont importants pour vous.
- Demandez à votre député(e) s'il y a des questions auxquelles vous pourriez répondre.
- Dites-lui que vous pourriez lui fournir avec plaisir d'autres renseignements et qu'il est possible de trouver d'autres détails à dyingwithdignity.ca.
- Remerciez votre député(e) pour le temps qui vous a été consacré.

Après la rencontre, songez à remercier votre député(e) pour le temps qui vous a été accordé en lui envoyant un courriel ou une lettre. C'est aussi une autre occasion de souligner les messages clés que vous avez communiqués à la réunion. N'hésitez pas à personnaliser votre message en incluant plus de détails sur les sujets abordés à la rencontre.

Exemple de courriel/lettre de remerciement

Monsieur le Député/Madame la Députée,

Je tenais à vous adresser ce petit mot de remerciement pour la rencontre que vous avez eue avec moi récemment. Notre rencontre a eu lieu le [date] pour discuter de la demande anticipée d'aide médicale à mourir (AMM). Comme vous le savez, cette question est importante pour de nombreuses personnes au Canada. Selon un récent sondage Ipsos, 83 % des Canadiens sont favorables à la demande anticipée d'AMM pour les personnes qui ont reçu un diagnostic de maladie grave et irrémédiable entraînant une perte de capacité et qui finiront par ne plus être capables de prendre des décisions pour elles-mêmes.

J'ai appris avec joie que cette question vous préoccupait également. Je tiens à m'assurer que le Canada protège les droits de fin de vie de ceux qui ont à subir des souffrances intolérables et je vous demande donc, à vous et à votre parti, de continuer à concevoir des politiques bienveillantes qui respectent les droits de fin de vie de tous et toutes au Canada.

Je vous remercie pour votre temps et pour l'intérêt que vous manifestez pour la protection des droits de fin de vie au Canada. Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à m'en faire part.

Cordialement,

[Votre nom]
[Votre code postal]
[Vos coordonnées]

--- La page suivante (9) peut être imprimée et laissée à votre/vos député(s). ---

MESSAGES CLÉS

La demande anticipée

Définition : Une demande anticipée est une demande d'aide médicale à mourir rédigée par une personne capable qui pourrait être exécutée plus tard, après que la personne a perdu la capacité de prendre des décisions médicales pour elle-même.

Position de MDDC : L'impossibilité de recourir aux demandes anticipées est une lacune cruciale de la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir qu'il faut corriger.

- 84 % des Canadiens sont favorables aux demandes anticipées d'AMM pour les personnes qui ont reçu un diagnostic de maladie grave et irrémédiable.
- 72 % des Canadiens appuient les demandes anticipées d'AMM par des personnes mentalement capables au moment de la demande, mais qui n'ont pas reçu de diagnostic de maladie grave et irrémédiable.

Messages à l'appui :

- Sans la possibilité d'établir une demande anticipée, des personnes au Canada sont contraintes à un choix impossible : mourir plus tôt qu'elles ne le souhaitent tant qu'elles ont la capacité d'y consentir, et ainsi renoncer à passer du temps auprès de leurs proches, ou alors risquer de perdre ses capacités et d'être contraintes de vivre une situation qu'elles trouveraient intolérable.
- Les Canadiens ont déjà le droit d'établir des directives anticipées concernant d'autres choix de fin de vie, comme un ordre de ne pas réanimer.
- Le rapport final du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir contient la recommandation suivante (21) concernant les demandes anticipées : « Que le gouvernement du Canada modifie le Code criminel pour permettre les demandes anticipées à la suite d'un diagnostic de problème de santé, de maladie ou de trouble grave et incurable menant à l'incapacité. »
- La province de Québec est la première province au Canada à autoriser les demandes anticipées depuis le 30 octobre 2024. Cela signifie qu'il y a un écart entre les lois québécoise et fédérale sur l'AMM, et les choix offerts aux Québécois en fin de vie par rapport aux autres Canadiens.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec advocacy@dyingwithdignity.ca.

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.

MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

www.dyingwithdignity.ca

DWDCanada @dyingwithdignity.ca @dwdcanada

500 – 1835 rue Yonge, Toronto, ONT M4S 1X8
Sans frais : 1 800-495-6156 Fax: 416-486-5562